

Compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais arrière-littoraux du Bessin » et du Comité de gestion

Le 05 avril 2019, 10h00 à Ver sur Mer



Présents :

M. Vincent FERRIER, Sous-Préfet de Bayeux
M. Cédric NOUVELOT, Vice-président du Conseil départemental du Calvados
M. Yves DE JOYBERT, Maire de Meuvaines
M. Jean-Pierre LACHEVRE, Maire de Graye-sur-Mer
Mme Dominique LELU, Conseillère municipale de la commune de Graye-sur-Mer
M. Philippe ONILLON, Maire de Ver-sur-Mer
Mme Isabelle BUREAU, Cheffe du service Patrimoine de la délégation Normandie du Conservatoire du littoral et représentante du Syndicat mixte Littoral Normand
M. Hervé NIEL, Chargé de mission (du littoral) du Conservatoire du littoral
M. Thomas BIERO, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
Mme Isabelle MARIE-HUET, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
M. Frédéric LONGAVENNE, Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados
Mme Delphine BOUTARD, Cheffe du service des milieux naturels du Département du Calvados
M. Olivier ZUCCHET, Garde gestionnaire du Département du Calvados
M. David VIGOUR, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. Jean-Hubert DE MONTE, Président de l'ASA des marais de Ver-sur-Mer
M. Jacques LANGLAIS, Représentant de l'ASA de défense contre la mer
M. Edouard DUVAL, Gérant de la SCI des Dunes
M. Romaric CHEVALLIER, Garde à la SCI des Dunes
Mme Camille HELIE, Chargée de mission au Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest
Mme Marie-Jo LEROI, Représentante du Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest

Excusés :

M. le Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord
Mme Christine DURAND, Vice-présidente du Conseil départemental du Calvados
M. le Président du Syndicat mixte de la Seulles et de ses affluents
M. le Président du SMAEP du Vieux Colombier
M. le Délégué interrégional Nord-ouest de l'Agence Française pour la Biodiversité
Mme la Déléguée de Basse-Normandie du Conservatoire botanique national de Brest
M. le Président du Groupe Ornithologique Normand
M. le Directeur de la Délégation des bocages normands de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Calvados

Objet : Réunion du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation des « Marais arrière littoraux du Bessin » et du comité de gestion du site du Conservatoire du littoral

M. Ferrier, Sous-Préfet de Bayeux, introduit la réunion en accueillant les participants et en présentant l'ordre du jour de la séance, à savoir :

1. Élection du/de la président.e du CoPil et de la collectivité maître d'ouvrage du site
2. Bilan d'étape de la mise en œuvre du Document d'objectifs et des actions de gestion menées sur le site
3. Restitution de la cartographie des habitats naturels
4. Perspectives
5. Échange sur la vulnérabilité des marais aux aléas climatiques
6. Questions diverses

M. le Sous-Préfet invite ensuite Mme Isabelle Bureau, Cheffe du service patrimoine de la délégation Normandie du Conservatoire du littoral, à prendre la parole. Mme Isabelle Bureau présente brièvement l'établissement public du Conservatoire du littoral et précise que le Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN) a été créé en septembre 2004, pour être le support technique de la Délégation Normandie du Conservatoire du Littoral. Le SMLN, qui regroupe la Région Normandie et le Conservatoire du littoral, constitue le cadre d'emploi du personnel. Il a pour vocation, sur l'ensemble du littoral normand, d'organiser, en partenariat entre les membres, la sauvegarde et la mise en valeur des espaces naturels les plus remarquables et les plus sensibles, dans un souci de gestion intégrée des zones côtières. Cette action repose essentiellement sur une politique foncière de sauvegarde, de respect des sites naturels et de rétablissement de l'équilibre écologique de l'espace littoral.

M. Thomas Biero décline ensuite le réseau de sites Natura 2000 à différentes échelles géographiques et souligne les trois grands principes (concertation/volontariat/prévention) qui le caractérisent. Suite à cette présentation du réseau Natura 2000, le premier point inscrit à l'ordre du jour est abordé.

1. Élection du/de la président.e du CoPil et de la collectivité maître d'ouvrage du site

M. Thomas Biero rappelle que les dernières élections se sont déroulées le 5 janvier 2012. M. François de Bourgoing, alors Conseiller général, avait été élu président du Copil. Le Syndicat mixte littoral normand avait été désigné maître d'ouvrage du site.

La durée du mandat étant de trois ans, M. Thomas Biéro souligne la nécessité de procéder à de nouvelles élections. Il décrit donc le mode de scrutin pour l'élection du/de la président.e du CoPil et de la collectivité maître d'ouvrage du site et précise que seuls les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements nommés par délibération sont habilités à se présenter et à prendre part au vote. A défaut de candidature, la maîtrise d'ouvrage revient à l'Etat.

M. le Sous-Préfet invite les candidat.e.s à l'élection du/de la président.e à se déclarer.

M. Cédric Nouvelot, Vice-Président du Département du Calvados, se déclare candidat et fait de part de son souhait de réunir le comité de pilotage plus fréquemment (2 ans) pour disposer d'une vision partagée du site et de ses problématiques.

M. Jean-Hubert de Monte, président de l'ASA du marais de ver, se déclare également candidat à la présidence. Il souhaite activement que le marais de Ver-sur-Mer reste un marais d'eau douce et évoque la question de la défense contre la mer. Sur ce point, M. Cédric Nouvelot répond que le Département a déjà mené et engagé de multiples actions et des crédits et que la problématique du financement demeure. La candidature de M. Jean-Hubert de Monte n'est pas recevable car l'ASA du Marais de Ver n'étant pas une collectivité, elle ne relève pas du collège électoral.

Suite à la recevabilité de la candidature de M. Cédric Nouvelot, il est donc procédé à un vote à main levée. M. Cédric Nouvelot est élu à l'unanimité du collège électoral.

Le processus électoral se poursuit par l'élection de la collectivité maître d'ouvrage du site. Le Syndicat mixte littoral normand, actuel maître d'ouvrage, se propose pour poursuivre le travail engagé. Aucune

autre candidature n'est déposée. Le vote conduit à désigner à l'unanimité le Syndicat mixte littoral normand comme collectivité maître d'ouvrage du site Natura 2000 des marais arrière-littoraux du Bessin.

Le point n°1 de l'ordre de jour étant épuisé, M. Hervé NIEL prend la parole pour présenter le point suivant.

2. Bilan d'étape de la mise en œuvre du Document d'objectifs et des actions de gestion menées sur le site

Avant de dresser le bilan factuel de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000, M. Hervé Niel rappelle le contexte du site notamment les aspects de la gouvernance du site, de la genèse des documents cadre de gestion et des orientations de gestion qui en découlent.

La présentation du bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs appelle peu de commentaires de l'auditoire. A la présentation des perspectives relatives au maintien du caractère de marais « d'eau douce » rétro-littoral, Mme Isabelle BUREAU précise que celles-ci sont à considérer dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui est dévolue aux collectivités.

Le focus sur la mise en œuvre de contrats Natura 2000 amène M. Thomas Biéro à souligner l'implication de la S.C.I des Dunes, propriétaire de marais sur le territoire de la commune de Meuvaines, dans le portage de deux contrats Natura 2000 dont l'objet visait la restauration d'un habitat d'intérêt européen. L'engagement de propriétaires privés dans ce type de démarches mérite d'être mis en avant. M. Edouard Duval, gérant de la S.C.I des Dunes, remercie M. Hervé Niel pour son appui dans le montage des dossiers qui mobilisent des fonds de l'Etat (37%) et de l'Europe (63%).

Une remarque est formulée sur le coût des travaux (54 272 €) pour l'entretien mécanique et de faucardage des formations hygrophiles qui ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000. Pour une intervention de faucardage sur le fossé principal du marais de Ver sur Mer, M. Jean-Hubert de Monte précise que l'ASA du Marais s'acquitte d'une facture de 6 000 € maximum. La différence de coût l'interroge. M. Olivier Zucchet, garde gestionnaire du Département du Calvados, répond que les travaux identifiés dans le contrat Natura 2000 prévoient l'exportation des végétaux faucardés et que la surface totale concernée s'élève à un peu plus de 13 ha, sur 2 sites, pour 5 années. A cela, s'ajoutent les difficultés d'accès aux parcelles visées au contrat et le caractère peu porteur des sols qui limite l'usage d'engins.

La présentation du bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs achevée, M. Olivier Zucchet prend la parole et présente les actions de gestion menées par le Département du Calvados, gestionnaire des terrains propriété du Conservatoire du littoral sur les marais de Graye-sur-Mer et ceux de Ver-sur-Mer en faisant le lien avec le plan de gestion des sites. La présentation n'appelle aucune remarque ou question.

3. Restitution de la cartographie des habitats naturels

M. Hervé Niel introduit le point n°3 de l'ordre du jour en précisant que le Syndicat mixte littoral normand a missionné en 2018 le bureau d'étude de Peter Stallegger, représenté par M. Samuel Roetzinger, pour élaborer la nouvelle cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 des marais arrière-littoraux du Bessin qui s'étend sur une surface de 359 ha. La précédente version datait de 2002, elle était devenue obsolète. La parole est laissée à M. Samuel Roetzinger qui restitue en quelques diapositives le résultat de ce travail cartographique. L'accent est mis sur les principaux habitats d'intérêt européen identifiés et les facteurs d'altération. Cette cartographie d'habitats viendra alimenter le Document d'Objectifs, sera mise en ligne sur le portail cartographique internet de la DREAL

et permettra de calibrer de futurs travaux de gestion et d'éventuelles évaluations d'incidences. La qualité du travail accompli et de sa restitution est soulignée par les personnes présentes.

4. Perspectives

En termes d'actions de gestion sur les marais de Graye-sur-mer et sur ceux de Ver-sur-Mer, M. Olivier Zucchet décrit les perspectives envisagées sur ces espaces, sur la base d'un travail d'analyse de l'évolution des surfaces en roselières et en saulaie qui révèle une progression de la fermeture des milieux. En résumé, pour le marais de Graye-sur-mer, il s'agira de mener des actions de fauche, de bûcheronnage et de débroussaillage sur les secteurs à progression rapide et qui ne constituent pas des habitats naturels d'intérêt européen. Concomitamment, et grâce à la nouvelle cartographie des habitats naturels, les actions des contrats Natura 2000 seront priorisées ou réorientées. Pour ce qui concerne le Marais de ver-sur-Mer, les efforts porteront davantage sur la gestion des roselières en ayant recours à l'activité pastorale, la fauche tardive et par l'expérimentation de modes de gestion limitant les héliophytes sur une ancienne mare de chasse.

M. Hervé Niel complète le développement de M. Olivier Zucchet en présentant l'opération programmée cette année 2019 en faveur de la restauration du cordon dunaire situé au lieu-dit « Le Paisty Vert », territoire de la commune de Ver-sur-Mer. Concrètement l'action consiste en la démolition d'une habitation légère de loisirs et à la remise en l'état naturel du terrain d'assiette. M. Hervé Niel fait état également d'un projet de contrat Natura 2000 en faveur de la préservation des pelouses arrières dunaires identifiées sur le territoire de la commune de Graye-sur-Mer, au niveau de la Brèche de la Valette. Ce projet de contrat fera l'objet d'un échange prochain avec M. le Maire de la commune de Graye-sur-Mer.

M. Hervé Niel conclut ce volet en indiquant que la période 2020-2021 sera consacrée au renouvellement des deux documents cadre de gestion que sont le plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral et le document d'objectifs Natura 2000, les deux étant étroitement imbriqués. La validation formelle de ces documents est souhaitée dans le courant de l'année 2021. Il est précisé que des groupes de travail thématiques seront établis et que les membres du comité de pilotage Natura 2020 et du comité de gestion seront associés pendant toute cette période de révision. M. Cédric Nouvelot propose de réunir le comité de pilotage Natura 2000 au début de l'année 2020 pour présenter la méthodologie de travail, acter les groupes de travail thématiques et partager le calendrier de la révision. Dans cette phase de révision, il souligne l'importance de prendre en compte l'ensemble des évolutions que ce soit en matière de fréquentation du site, de tourisme, d'agriculture, des effets du changement climatique et de budget.

5. Echange sur la vulnérabilité des marais aux aléas climatiques

M. Hervé Niel introduit le dernier point inscrit à l'ordre du jour en évoquant la vulnérabilité des marais du Bessin aux aléas littoraux que sont notamment la submersion marine et le recul du trait de côte. L'étude de cartographie des aléas littoraux sur le littoral du Calvados dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques littoraux du Bessin les caractérise clairement par secteur géographique. La prise en compte de ces aléas naturels et de l'élévation du niveau marin (+60 cm à l'horizon 2100) dans la définition des orientations futures du site Natura 2000 des marais arrière-littoraux du Bessin s'imposent aujourd'hui. M. Hervé Niel rappelle que les orientations du document d'objectifs actuel doivent conduire à un bon état de conservation des habitats naturels caractéristiques d'un marais arrière-littoral d'eau douce. Face à la récurrence de l'aléa submersion liée à l'élévation du niveau marin, une évolution de la salinité des habitats naturels, est prévisible. Cette évolution des habitats naturels est d'ailleurs aujourd'hui observée si l'on se réfère à la nouvelle cartographie des habitats naturels réalisée en 2018. Se posera alors la question de l'orientation à donner au site des marais arrière-littoraux du Bessin pour ces prochaines années.

M. Edouard Duval, gérant de la S.C.I des Dunes souligne le caractère exceptionnel du marais de Ver-Meuvaines sur le plan de la biodiversité. A ses yeux, ne pas défendre ce marais serait surprenant après tous les efforts qui ont été réalisés. Il entend aussi le discours actuel qui vise à laisser faire la nature. L'évolution de la côte est différente suivant les secteurs. L'exemple du tronçon de côte entre Merville-Franceville et Varaville où l'on observe une accréation de la plage est souligné ainsi qu'un léger engraissement de la plage de Meuvaines. A cette dynamique, M. Edouard Duval associe également l'évolution des vents. Assurer la protection du marais de Ver-sur-Mer – Meuvaines sur les trente ou cinquante prochaines années est un scénario acceptable selon lui. La défense frontale du marais contre la mer doit être complétée par la reprise des épis qui s'échelonnent le long du littoral. M. Edouard Duval met en avant la vulnérabilité des communes de Ver-sur-Mer et de Asnelles si des intrusions marines se présentent. Il pose la question de la volonté européenne sur ce sujet de défense contre la mer d'autant que des crédits européens sont mobilisés pour assurer la préservation d'habitats naturels d'intérêt européen.

Sur cette question, M. Hervé Niel rappelle brièvement les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques littoraux du Bessin et notamment la cartographie des aléas de submersion pour des différents scénarios étudiés (scénario de référence, scénario à échéance de 100 ans, scénario en l'absence d'ouvrages, etc.) qui montre les secteurs les plus impactés. La question de la défense contre la mer et de ses modalités peut être analysée différemment en fonction des secteurs (habités / naturels) et selon un séquençage dans le temps.

Mme Isabelle Bureau complète le propos de M. Hervé Niel en indiquant que cette réflexion doit aussi s'articuler avec la prise de la compétence GEMAPI qui est dévolue aux collectivités. Sur ce point, M. Hervé Niel précise qu'une étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle du SCOT du Bessin est actuellement portée par Bessin Urbanisme.

M. le Maire de Meuvaines rappelle la nécessité absolue de protéger les lieux habités. Mais il évoque les difficultés à lever les contraintes pour assurer la protection des milieux naturels. Pour illustrer son propos, il évoque les difficultés à convaincre les services de l'Etat dans la mise en œuvre de travaux de défense contre la mer portée par l'ASA de Défense contre la mer.

M. Edouard Duval pose la question de la mobilisation de crédits européens en faveur de la défense contre la mer.

M. Cédric Nouvelot s'interroge également sur l'éligibilité de crédits Natura 2000 en faveur de la défense contre la mer. Cela semblerait justifié puisque jusque-là la défense contre la mer a concouru au maintien de la biodiversité des marais. Cette politique serait à articuler avec celle relative à la sécurité des personnes.

M. le Maire de Ver-sur-Mer indique que si le marais connaît des intrusions marines, alors une partie de la zone urbanisée de sa commune sera impactée.

M. Jacques Langlais, représentant de l'ASA de Défense contre la mer, précise que l'association syndicale a refait récemment 15 épis au droit du marais de Ver-sur-Mer - Meuvaines et que ces travaux ont contribué à la captation de sable pour une évolution positive du profil de plage. Il nourrit le souhait d'avoir un soutien de l'administration pour mener des travaux de défense contre la mer.

M. Hervé Niel interroge l'auditoire sur l'échéance à accorder à cette protection ? Quel sera son coût et pour quels bénéfices ? Il précise qu'il est important de définir le pas de temps sur lequel on se projette et les différentes étapes pour parvenir aux objectifs de la trajectoire qui aura été écrite pour une adaptation des marais arrière-littoraux du Bessin.

M. Jean-Hubert de Monte, Président de l'ASA du marais de Ver sur Mer rappelle qu'il bénéficie d'une aide de 40 % de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'entretien des fossés qui sont de la compétence de l'association. Dans la situation d'un marais d'eaux salées, il s'inquiète de la perte de cette subvention et des risques d'encours d'inondation puisque l'ASA ne pourra plus assurer la prise en charge des frais de curage des fossés.

M. Frédéric Longavenne suggère d'intégrer ces réflexions autour des conséquences de l'élévation du niveau marin dans le processus de révision du document d'objectifs.

M. Hervé Niel rappelle la nécessité de travailler à de la prospective. La durée de vie du prochain document d'objectifs sera d'environ 10 ans

M. Cédric Nouvelot demande que cette réflexion globale soit conduite avec celles qui pourraient être engagées par la communauté de communes Seules Terre et Mer. Par ailleurs, il attend plus de visibilité sur la faisabilité de mobiliser des crédits Natura 2000 sur cette question de la défense contre la mer.

Sur ce dernier point, M. Thomas Biéro répond que l'Europe et l'Etat financent les mesures qui favorisent les enjeux de biodiversité du site Natura 2000. La détermination des enjeux sera par conséquent déterminante dans l'élaboration du nouveau document d'objectifs puisque ceux-ci détermineront ce qui est éligible. Les limites éventuelles seront les disponibilités budgétaires et la nature de la mesure qui sera appelée à être financée. Pour illustrer son propos, Thomas Biéro rappelle que 13 millions d'euros ont été consacrés, sur le territoire de l'ex Basse-Normandie et sur la période de 2014 à 2020, au financement de l'animation des sites et à des contrats Natura 2000. La programmation suivante est en cours d'élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé et les discussions étant closes, M. Cédric Nouvelot propose de lever la séance.

Le Président du Comité de pilotage,



Cédric Nouvelot

Pièce jointe :
Diaporama